

## Résumé

Ces dernières années ont été marquées par une vague de réformes des retraites dans les pays de l'OCDE. Ces changements ont été motivés principalement par des préoccupations concernant la *viabilité financière* des systèmes de retraite dans le contexte du vieillissement des populations. Un examen approfondi des systèmes de retraite révèle des structures et des règles complexes qui rendent difficile la comparaison des régimes de retraite. Néanmoins, un partage d'expériences sur la réforme des retraites et ses effets fournit des informations précieuses aux responsables de l'élaboration des politiques.

Le rapport donne un ordre de grandeur de la pension que les jeunes qui commencent à travailler aujourd'hui peuvent espérer percevoir lorsqu'ils prendront leur retraite. Cette analyse répond à un certain nombre de questions de politique publique. Est-ce que les systèmes de retraite protègent de la pauvreté ? Sont-ils financièrement viables ? Quel est le traitement réservé aux titulaires de faibles revenus ou à ceux qui ont eu des interruptions de parcours professionnel ? Le rapport est le premier d'une série qui paraîtra tous les deux ans. Les éditions futures évalueront aussi l'impact des réformes des retraites.

Ce rapport montre la direction dans laquelle se dirigent les systèmes de retraite. Les comparaisons entre pays révèlent une grande diversité de régimes de retraite dans les pays de l'OCDE. L'analyse présentée dans ce rapport couvre tous les régimes de retraite obligatoires – non seulement les régimes publics, mais aussi toutes les retraites privées obligatoires. Sont examinés également les filets de sécurité pour les personnes âgées, en tenant compte des différences d'imposition, tant entre les pays qu'entre actifs et retraités. En tant que tel, ce rapport offre une vue complète des transferts entre générations et au sein de chaque génération, et donc de l'*adéquation sociale* des systèmes de retraite.

Les programmes de retraite ont deux objectifs principaux. Le premier est la redistribution des revenus au profit des retraités ayant de faibles revenus, et la prévention de la paupérisation des personnes âgées. Le deuxième objectif est d'aider les travailleurs à conserver un certain niveau de vie à la retraite, en remplaçant les revenus du travail par des revenus d'un niveau adéquat. La plupart des pays poursuivent les deux objectifs dans leur politique de retraite globale, mais il y a d'amples variations dans le poids accordé à chacun des deux objectifs.

Ce rapport montre que dans les pays de l'OCDE, les salariés dont la rémunération se situe dans la moyenne peuvent s'attendre à une retraite après impôt d'un peu moins de 70 % de leurs gains après impôt. Les pays dont le *taux net de remplacement* est le plus bas sont l'Irlande et la Nouvelle-Zélande qui n'ont que des régimes de retraite de base et des taux nets de remplacement de moins de 40 %. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont des taux nets de remplacement légèrement plus élevés, d'environ 50 %.

Dans les pays de l'OCDE, les *travailleurs dont le revenu est faible*, se situant à la moitié du salaire moyen, bénéficieront d'un taux net de remplacement d'environ 85 % en moyenne. Mais les retraites des travailleurs pauvres sont très faibles dans certains pays. En Allemagne, au Mexique, en République slovaque et aux États-Unis, les pensions du filet de

sécurité pour les salariés ayant effectué une carrière complète valent moins d'un quart des gains moyens à l'échelle de l'ensemble de l'économie.

Quelques pays ont essayé de resserrer le lien entre cotisations et prestations. En Italie, Pologne et Hongrie, par exemple, les caractéristiques redistributives des systèmes de retraite ont été pratiquement éliminées. Mais si le système de retraite ne redistribue pas aux plus pauvres, les dispositions du filet de sécurité, sous condition de ressources, tendront à jouer un rôle plus grand dans les sources de revenus des retraités.

Tous les pays de l'OCDE ont mis en place une forme ou une autre de *filet de sécurité* pour les personnes âgées. Habituellement, il s'agit de programmes sous condition de ressources. La retraite minimale moyenne versée aux travailleurs ayant accompli une carrière complète dans les pays de l'OCDE représente en valeur un peu moins de 29 % des gains moyens.

Ce rapport révèle que le système d'impôt sur le revenu des personnes physiques joue un rôle important dans les mesures en faveur des personnes âgées. Souvent, les retraités ne paient pas de cotisations de sécurité sociale et, comme l'IRPP est progressif, le taux d'imposition moyen sur le revenu des retraités est en général inférieur au taux d'imposition des personnes en activité. En outre, la plupart des systèmes d'impôt sur le revenu accordent un traitement préférentiel soit aux revenus sous forme de pension, soit aux retraités, en octroyant des abattements supplémentaires ou des crédits d'impôt aux personnes âgées.

Les taux nets de remplacement à gains moyens dépassent de 22 % les *taux bruts de remplacement* (en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE). Cependant, l'effet des impôts et cotisations sur les bas salaires est plus modéré que sur les salaires moyens parce que les titulaires de faibles revenus paient moins d'impôts et de cotisations que les titulaires de plus hauts revenus. La différence entre les taux bruts de remplacement et nets pour les bas salaires est de 17 % en moyenne.

La plupart des pays retirent des avantages fiscaux aux retraités les plus riches. Cependant, l'Allemagne et les États-Unis sont deux exceptions, accordant des réductions d'impôts à tout l'éventail des revenus (bien que ce soit en train de changer en Allemagne).

L'ajustement des pensions en cours de service afin de refléter les changements de coûts ou de niveau de vie – « *indexation* » – a été pendant longtemps au centre du débat sur la viabilité financière des systèmes de retraite. Presque tous les pays de l'OCDE lient désormais les pensions aux prix à la consommation. Cependant, quelques pays ajustent encore les pensions en fonction des gains moyens, ce qui majore peut-être leur coût de plus de 20 % par rapport à des pensions indexées sur les prix.

Les régimes liés aux rémunérations se caractérisent aussi par la « *revalorisation* ». Il s'agit de procéder à un ajustement des gains antérieurs pour tenir compte des changements de niveau de vie entre le moment où les droits à pension sont acquis et le moment où ils sont liquidés. Jusqu'à une date très récente, on accordait beaucoup moins d'attention à la revalorisation qu'à l'indexation, malgré son impact puissant sur les prestations de retraite. La plupart des pays de l'OCDE réévaluent les gains passés en fonction de la progression des gains dans l'ensemble de l'économie. Mais il y a plusieurs exceptions – la Belgique, la France, la Corée et l'Espagne – pays où les rémunérations antérieures sont revalorisées en fonction des prix. Habituellement, les salaires augmentent plus vite que les prix, de sorte que la revalorisation sur la base des prix mène à des taux de remplacement nettement plus bas que la revalorisation sur la base des rémunérations. La

revalorisation en fonction des prix pourrait se traduire, pour qui a accompli une carrière complète, par une pension inférieure de 40 % à ce qu'elle aurait été si l'on avait pris comme base les salaires.

Le *patrimoine-retraite* – valeur actualisée des futurs versements de pension – est l'indicateur le plus complet des promesses de pension. Il prend en compte le niveau auquel les pensions sont servies, l'âge ouvrant droit à une pension, l'espérance de vie et la façon dont les pensions sont ajustées après la retraite pour refléter la hausse des salaires ou des prix.

Le Luxembourg a le patrimoine-retraite le plus élevé pour un travailleur qui a perçu des revenus moyens équivalant à 18 fois les gains moyens pour les hommes (près de 22 fois pour les femmes, la différence étant imputable à la plus longue espérance de vie des femmes). Ceci équivaut à 587 000 dollars au moment de la retraite, soit près du triple de la moyenne des pays de l'OCDE. Le patrimoine-retraite le plus bas pour qui a perçu un salaire moyen pendant toute la durée de sa vie active se trouve en Irlande, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis, où il est six fois moindre que les gains moyens.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'*âge de départ à la retraite* est de 65 ans. L'Islande et la Norvège ont déjà fixé l'âge normal de la retraite à 67 ans, et les États-Unis vont en faire autant. Les âges ouvrant droit à une pension de retraite sont inférieurs à 65 ans en République tchèque, en France, en Hongrie, en Corée, en République slovaque et en Turquie. La France a des taux de remplacement bruts inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE pour des gains se situant entre 75 et 200 % de la moyenne. Cependant, le patrimoine-retraite dépasse la moyenne de l'OCDE parce que l'âge de départ est relativement bas (60 ans), alors que l'espérance de vie est relativement longue.

L'impact des différences d'*espérance de vie* sur le patrimoine-retraite est assez considérable. Toutes choses étant égales par ailleurs, les pays où l'espérance de vie est faible – Hongrie, Mexique, Pologne, République slovaque et Turquie – pourraient se permettre de verser aux hommes une pension supérieure de 10 % à celle de pays dont les taux de mortalité se situent dans la moyenne de l'OCDE (Allemagne, Italie et Royaume-Uni, par exemple). Par contre, des espérances de vie plus longues accroissent la charge qui pèse sur le système de retraite. Pour les hommes, le patrimoine-retraite est plus élevé de près de 8 %, dans les cinq pays ayant la plus longue espérance de vie, à savoir le Japon, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse.